

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024-05-29 / 02

Date de la séance : 29/05/2024

Date de la convocation : 22/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : Julien ROUSSILLON donne pouvoir à Evelyne METRAL
Brigitte LECOMTE LEMOINE donne pouvoir à Pascal CHAUVIN
Alexandra GAUTIER donne pouvoir à Laetitia PIOLAT

Absents : Fabrice FAURY, Stéphane JACQUENOT

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY **Rédacteur du compte rendu :** Evelyne METRAL

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20240529-D20240529_02-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

CHOIX DU PRESTATAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché en cours avec l'entreprise GUILLAUD Traiteur arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Une consultation a donc été lancée le 5 avril 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 10 mai 2024 à 17h00.

2 entreprises ont rendu une proposition.

Après analyse détaillée des offres, prenant en compte :

- Le prix (35%)
- Les critères qualitatifs (45%)
- La performance environnementale et en matière de développement des approvisionnements directs (10%)
- La performance en matière d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (10%)

La commission d'appel d'offres en date du 24 mai 2024 a établi que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR :

Type de repas	5 composants		4 composants	
	Prix unitaire HT /repas	Dont coût des denrées HT /repas	Prix unitaire HT /repas	Dont coût des denrées HT /repas
Grammage maternelles	3.35 €	2.18 €	3.25 €	2.08 €
Grammage élémentaires	3.55 €	2.31 €	3.45 €	2.21 €
Adultes	3.55 €	2.31 €	3.45 €	2.21 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Lamoury", written in a cursive style.